



Le ministre des Enseignements secondaires (Minesec) accentue la traque contre les enseignants en situation d'absence irrégulière en donnant la possibilité au personnel de ce maroquin de dénoncer sous anonymat via une adresse numérique dédiée. Dans un communiqué qui date du 30 mai dernier, Nalova Lyonga (photo) appelle « *tous ceux qui ont connaissance des enseignants absents de leur poste de travail de bien vouloir le signaler* ».

Cette mesure ne tombe pas du ciel, si on en croit la cellule de la communication du Minesec. « *Ce n'est pas un combat du Minesec, c'est le combat de l'État* », apprend-on. Cette explication fait référence à l'opération de comptage physique des agents publics initiée par le ministère des Finances (Minfi) en 2018. À cette époque, l'argentier du gouvernement, Louis Paul Motaze, avait fait savoir que ce dénombrement avait pour but d'identifier et d'expurger du fichier solde de l'État tous les agents publics qui émargent irrégulièrement du fait d'une absence non justifiée, d'une démission ou d'un décès non déclaré.

Quelques jours après le communiqué de Nalova Lyonga, cet appel à dénoncer les absents sous anonymat fait débat parmi les enseignants. Dans un article publié sur son site, le Syndicat national autonome de l'enseignement secondaire (Snaes) reconnaît que les enseignants sont divisés « *entre ceux qui accueillent favorablement l'appel de madame Lyonga et leurs collègues qui lui adressent une fin de non-recevoir* ».

Dans ces conditions, il est difficile de dire si cette mesure va contribuer à lutter contre les absences irrégulières. Une véritable préoccupation, selon l'avis d'un proche collaborateur de la Minesec. Ce dernier le regrette en indiquant qu'il n'y a pas suffisamment d'enseignants disponibles dans les lycées.

[SBBC](#)

---